



CONSEIL MUNICIPAL de Saint-Sauveur-Villages

Séance du jeudi 9 mars 2023

Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 20h30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN.

Présents :

Monsieur Pascal BARBET, Monsieur Claude BEUVE, Madame Emmanuelle BOUILLON, Madame Danièle BREUILLY, Madame Catherine CAMBLIN, Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Edwige CLEROT, Monsieur Franck DANLOS, Monsieur Dominique FERICOT, Monsieur Ghislain GERARD, Madame Sandrine GERMAIN, Madame Aurélie GIGAN, Monsieur Benoit HARIVEL, Madame Sophie HUE-LEFEBVRE, Monsieur Laurent HUET, Monsieur Jean-François LAURENT, Monsieur Paul LEFRANC, Madame Gwenola LEROTY, Madame Carole LEVIONNOIS, Madame Micheline MARIE, Monsieur Hubert RIHOUEY, Madame Marie-Françoise ROBERT, Monsieur Régis SEVEGRAND, Monsieur Albert TISIN, Madame Séverine TRUFER, Monsieur Franck VILQUIN

Excusé(s) :

- Madame Sabrina CHAMPVALONT, procuration à Monsieur Jean-François LAURENT
- Madame Florence THOMAS, procuration à Monsieur Laurent HUET
- Monsieur Guillaume LEFRANCOIS, procuration à Madame Catherine Camblin

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CLEMENT

Présidente de séance : Madame Aurélie GIGAN

Quorum : Quorum atteint

Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe Clément est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 2 février 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2023.02.001	Délibération relative au maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
-------------	--

Madame la Maire informe que, par arrêté en date du 27 février 2023, elle a retiré les délégations de fonctions et de signature de Monsieur Hubert Rihouey, 3^{ème} adjoint. Conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien en fonction d'un adjoint dont le maire a retiré la délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas maintenir Monsieur Hubert Rihouey dans ses fonctions d'adjoint, qui devient conseiller municipal.

Pour : 7 (*Pascal Barbet, Danièle Breuilly, Sabrina Champvalont, Franck Danlos, Jean-François Laurent, Hubert Rihouey, Séverine Trufer*)

Contre : 16

Abstention : 6 (*Claude Beuve, Edwige Clérot, Gwénola Leroty, Micheline Marie, Albert Tisin, Franck Vilquin,*)

2023.02.002	Remplacement d'un adjoint <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
-------------	---

Les élus ont procédé au vote à bulletin secret, le dépouillement donne les résultats suivants :

Philippe CLEMENT : 16

Guillaume LEFRANCOIS : 6

Claude BEUVE : 6

Blanc : 1

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, Monsieur Philippe Clément est élu adjoint.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité,

- De pourvoir au poste devenu vacant en précisant que chaque élu peut se porter candidat
- D'entériner que le nouvel adjoint occupera le dernier rang des adjoints, les adjoints élus précédemment en 4^{ème} et 5^{ème} place remonteront d'un rang
- De procéder à l'élection du 5^{ème} adjoint
- De modifier le tableau du conseil municipal en conséquence

2023.02.003	Débat d'orientation budgétaire 2023 <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	---

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires ;
Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat ;
Après avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2023.02.004	Indemnités des élus <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide du montant des indemnités des élus comme suit :

Fonction	Taux maximal applicable (en % de l'indice brut terminal)	Taux proposé
Maire	55 %	48,50 %
1 ^{er} adjoint	22 %	19,50 %
2 ^{ème} adjointe	22 %	0 %
3 ^{ème} adjoint	22 %	19,50 %
4 ^{ème} adjointe	22 %	19,50 %
5 ^{ème} adjoint	22 %	19,50 %
Conseillère déléguée		6,00 %
Conseiller délégué		3,00 %
Maire délégué d'Ancteville	25,20 %	13,00 %
Maire délégué de Le Mesnilbus	25,20 %	13,00 %
Maire délégué de La Ronde-Haye	25,20 %	23,90 %
Maire délégué de Saint-Aubin-du-Perron	25,20 %	7,00 %
Maire délégué de Saint-Michel-de-la-Pierre	25,20 %	13,00 %
Maire délégué de Saint-Sauveur-Lendelin	51,60 %	13,00 %
Maire délégué de Vaudrimesnil	25,20 %	13,00 %

Pour : 25

Contre : 2 (*Séverine Trufer, Danièle Breuilly*)

Abstention : 2 (*Hubert Rihouey, Jean-François Laurent*)

2023.02.005	Budget principal – Autorisation à engager et liquider les dépenses d'investissement <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 % soit 275 415,03 €

Opérations		
OP 309 - Programme de voirie	C/2315	30 000,00 €

OP 313 - Bâtiments communaux	C/2313	30 000,00 €
OP 318 - Travaux gîte de La Ronde-Haye	C/2313	10 000,00 €
OP 320 - Aménagement du plan d'eau	C/2315	25 000,00 €
OP 321 - Jeux extérieurs	C/2158	50 000,00 €
OP 311 - Voie dégagement La Ronde-Haye	C/2315	30 000,00 €
Non individualisé :		
C/204112		5 250,00 €
C/2158		7 000,00 €
C/2183		2 000,00 €
C/2184		1 000,00 €
C/2188		1 000,00 €
TOTAL		191 250,00 €

2023.02.006	Budget annexe assainissement – Autorisation à engager et liquider les dépenses d'investissement <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 % soit 46 994,25 €

Op 003 - Travaux sur réseaux	C/ 2315	45 000,00 €
TOTAL		45 000,00 €

2023.02.007	Travaux d'assainissement collectif – Maitrise d'œuvre <i>Rapporteur : Régis Sévegrand</i>
--------------------	---

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Choisir l'entreprise SOGETI pour un montant de 54 217,91 € ht
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents afférents

2023.02.008	Contrat pôle de service avec le Département de la Manche – Dépôt de candidature <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	---

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- Approuver le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre des Contrats Pôle de Service portés par le Département de la Manche ;
- Approuver la liste ci-dessus des projets susceptibles d'être inscrits dans le futur contrat de pôle de services ;
- Habilitier Madame la Maire à prendre tous actes y afférents

2023.02.009	Budget assainissement – Annulation de titres <i>Rapporteur : Régis Sévegrand</i>
--------------------	--

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'annuler les titres suivants :

- Exercice 2021 – Titre 131 d'un montant de 39,75 €
- Exercice 2022 – Titre 81 d'un montant de 56,50 €
- Exercice 2022 – Titre 82 d'un montant de 264,79 €

2023.02.010	Budget principal exercice 2021 – Annulation de mandat <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	---

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide

- d'annuler le mandat numéro 1535 d'un montant de 0,62 € et d'établir un titre au 773.

2023.02.011	Budget principal exercice 2022 – Annulation de mandats <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	--

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'annuler les mandats suivants :

- Mandat 222 pour un montant de 1,13 €
- Mandat 417 pour un montant de 242,96 €
- Mandant 564 pour un montant de 0,99 €
- Mandat 850 pour un montant de 11,31
- Mandat 1022 pour un montant de 3,55 €

2023.02.012	Lutte contre les dépôts illégaux de déchets – Mise en place d'une amende administrative pour les frais d'enlèvement et de nettoyage <i>Rapporteur : Catherine Camblin</i>
--------------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'institution d'une amende administrative forfaitaire due par les auteurs des dépôts, abandon ou déversement sur la voie publique correspondante aux frais d'enlèvement et de nettoyages des dépôts sauvages et déchets ménagers et assimilés. Cette amende sera facturée par la Mairie ;
- D'approuver le montant de 150 euros correspondant à cette amende administrative ;
- D'approuver, dans le cas où les charges de nettoyage seraient supérieures à 150 euros, une facturation s'élevant au montant des dommages majoré de 20 % ;
- De charger la Maire de prendre l'arrêté municipal permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 22

Contre : 7 (Claude Beuve, Danièle Breuilly, Edwige Clérot, Micheline Marie, Hubert Rihouey, Albert Tisin, Franck Vilquin)

Abstention : 0

2023.02.013	Rénovation de l'éclairage public – rue Maurice Langevin <i>Rapporteur : Laurent Huet</i>
--------------------	--

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- Autoriser la réalisation de la rénovation du réseau de l'éclairage public « luminaires vétustes » dans la commune déléguée de Saint-Sauveur-Lendelin
- Demander au SDEM que les travaux soient achevés pour le 30 septembre 2023
- Accepter une participation de la commune de 4 830,00 €
- S'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- S'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet
- Donner pouvoir à Madame la Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

2023.02.014	Parking de Saint-Michel-de-la-Pierre – devis complémentaire <i>Rapporteur : Paul Lefranc</i>
--------------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise Madame la Maire à signer le devis avec l'entreprise SARL Thomas et Fils pour un montant de 10 109,04 € ht soit 12 130,85 € ttc

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 9 (Claude Beuve, Danièle Breuilly, Edwige Clérot, Franck Danlos, Gwénola Leroty, Micheline Marie, Albert Tisin, Séverine Trufer, Franck Vilquin,)